COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 à 18 heures, Ecole de Voile

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier, Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,

M. BORDI, agent du service des « comités de guartiers »,

Adjudant-chef ALEINS, représentant la brigade de Gendarmerie.

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

M. MATTEI, coprésident suppléant représentant les administrés.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés:

Monsieur le Maire

Mme PERRON, coprésidente représentant les administrés.

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 13^e session des Comités de Quartiers qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

Si tous les problèmes n'ont pas été résolus, pour beaucoup d'entre eux des solutions ont été apportées. L'important est d'assurer le suivi aux différentes requêtes formulées.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois aux riverains la nécessité pour les services municipaux d'avoir connaissance des dysfonctionnements constatés. Des numéros sont disponibles à cet effet.

A l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

NOUVEAUX REPRESENTANTS

A l'occasion du nouveau mandat municipal, une modification a été apportée à la composition du bureau du quartier. Il se compose dorénavant de la façon suivante :

Présidente : Andrée ANSELMI, adjointe

Présidente suppléante : Joëlle GIBERT, conseillère municipale

Coprésidente : Odile PERRON

Coprésident suppléant : Jean-Pierre MATTEI

LOGEMENTS

249 logements seront construits sur les trois sites dits Les Lices, Le Couvent et l'ancien Hôpital, dont :

- ACCESSION: 82 logements (dont 10 pour la dation)
- SOCIAL et INTERMEDIAIRE: 167 logements
- 2000m² de bureaux et commerces
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 avenue Foch) dont un parking public de 100 places.

Concernant « les Lices », 53 logements sociaux ont été livrés.

Le programme dit « Le Couvent » est en cours. Le gros-œuvre et les cloisonnements intérieurs sont achevés. Les enduits de façades sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour avril 2015.

Le chantier situé sur le site de « l'ancien Hôpital » a débuté. Il y est prévu 132 logements dont 80 sociaux et intermédiaires. Le terrassement pour les parkings souterrains est terminé pour la partie « accession » et en cours pour la partie « sociale ». Les stationnements seront situés en sous-sol sur deux niveaux. Un parking souterrain de 100 places sera restitué à la Ville.

Le démarrage des travaux d'élévation des bâtiments est prévu pour décembre 2014 pour la partie « accession » et en mars 2015 pour le volet social.

La réhabilitation du bâtiment Foch est en cours.

La livraison du programme est prévue pour l'été 2016.

TRANSPORT PUBLIC

Des améliorations ont été apportées cette année, notamment le renouvellement des retours des plages plus tardifs. De plus, un nouvel arrêt a été matérialisé au niveau de la résidence du Moulin Blanc.

A partir de 2015, le service sera de nouveau payant. Le trajet sera facturé 0,50 €.

Un abonnement sera possible, pour 10 € par an, pour les 10-16 ans et les plus de 65 ans domiciliés à Saint-Tropez.

Le transport sera gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les invalides de plus de 75 % sur présentation de la carte d'invalidité.

Les abonnements seront vendus au CCAS et les tickets dans les navettes.

Une précision est apportée concernant le paiement des trajets. La décision n'a absolument pas été motivée par la recette générée. Cet encaissement permettra en revanche à la Ville d'être assujettie à la TVA et de bénéficier d'environ 40.000 €.

La gratuité attribuée aux jeunes sera étendue jusqu'à 18 ans. En effet, les horaires de ces navettes ont été revus pour les faire coïncider avec les transports scolaires et bon nombre de lycéens sont concernés par cette tranche d'âge.

Cette requête sera prise en compte.

TRAVAUX

Réalisés:

- le parvis de la chapelle Sainte-Anne a été refait afin de limiter les chutes. Coût 5.000 €.
- un ralentisseur a été créé, Vieux Chemin de Sainte-Anne, à la demande des riverains. Coût 15.000 €.
- changement des candélabres, chemin des Vendanges,
- remplacement des deux lanternes volées, avenue Signac.

A venir:

- remplacement de la chaudière de la maison de retraite. Coût : 32.300 €
- installation d'un second ascenseur dans ce bâtiment. Chiffrage en cours.
- modification de l'entrée du parking de la chapelle Sainte-Anne. Chiffrage en cours. La modification du positionnement de ce portail permettra de limiter les dégâts subis régulièrement par cet équipement.

 retrait du poteau ERDF situé montée du Moulin Blanc. A l'occasion du renforcement du réseau dans le quartier, ERDF étudiera la mise en souterrain des câbles électriques et téléphoniques situés sur ce support.

remplacement de 25 sources lumineuses, avenue Foch (portion comprise en

le Byblos et le Collège). Coût : 6.000 €.

remplacement d'une partie du réseau d'assainissement comprise entre le lotissement du « Mérou » et l'avenue Foch. Coût : 110.000 €

M. GIRAUD rappelle qu'à la demande d'administrés, des contacts avaient été pris avec ERDF afin de retirer les coffrets électriques installés sur le trottoir, notamment avenue Pelletier. Si l'entreprise était disposée à réaliser ces aménagements, les propriétaires concernés ont systématiquement refusé que ces coffrets soient installés sur leur terrain. Les équipements seront donc conservés en l'état.

De même, avenue de la Résistance, des requêtes avaient été formulées afin que l'entourage des arbres soit réduit pour faciliter la circulation des piétons et des poussettes. L'intervention a été réalisée par les services municipaux, à la satisfaction des riverains.

CHEMINEMENT PIETONNIER

Différents matériels sécuritaires ont été disposés, sur le territoire communal, afin d'améliorer le cheminement des piétons.

SECURITE

Des améliorations ont été apportées cette année dans ce domaine :

- mise en place de patrouilles mixtes « Gendarmerie / Police Municipale », durant la période estivale (juillet / août), de nuit, en pédestre, dans les secteurs du Port et de la Vieille Ville,
- poste d'ilotage en mairie,

- renforcement de la brigade de nuit,

- mise en place de patrouilles de Gendarmerie, sur le marché, afin de lutter contre les pickpockets,

renforcement des patrouilles à l'occasion de la braderie.

De plus, des logements ont été mis à la disposition des gendarmes afin de permettre l'accueil des renforts. Ces locaux ont été aménagés dans l'ancienne crèche située à proximité de l'Escouleto. Ce sont donc 37 renforts de gendarmes qui ont été logés sur le territoire communal.

- M. RUIZ précise qu'un avenant est en cours de signature permettant la mise à disposition, à l'année, des renforts et stagiaires de gendarmerie.
- M. NICOLA rappelle que toutes les nuits, durant l'été, 10 personnes de la Police Municipale, sont en poste : 3 dans la Vieille Ville, 3 dans le secteur de la place des Lices, 3 en patrouille, ainsi qu'un ilotier en mairie.

VIDEO PROTECTION

De nombreuses dispositions sont en cours afin d'améliorer ce système de sécurité :

- création d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) au rond-point de la Bouillabaisse, à l'entrée / sortie de la Commune, afin de renforcer le contrôle du trafic routier (communal et intercommunal),
- 2 nouvelles caméras dans les zones commerçantes,
- 1 caméra fixe dans le secteur du Pilon,
- 7 caméras à la fourrière automobile municipale (directives préfectorales),
- 3 caméras « nomades » dans les périmètres de vidéo-protection de la route des Plages, la route des Salins, le chemin du Pinet,
- extension du dispositif du Centre de Surveillance Urbain (CSU) pour prendre en compte les nouveaux équipements et remplacement des écrans du mur d'images.

Le système LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation) est actuellement en attente de l'autorisation des services préfectoraux et de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés).

L'Adjudant-chef ALEINS intervient pour rappeler la grande nécessité du service de vidéo protection. Il est devenu un outil indispensable aux services de police et permet la résolution d'un grand nombre d'affaires.

RECENSEMENT

Tous les cinq ans, la population est recensée. Le prochain recensement se déroulera, à SAINT-TROPEZ, du 15 janvier au 14 février 2015.

17 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux domiciles des administrés, munis d'une carte de l'INSEE.

Une nouveauté est à souligner. Il sera désormais possible de se recenser en ligne, sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Sinon, le questionnaire papier reste d'actualité et sera à remettre à l'agent ou à déposer en mairie ou auprès de la direction régionale de l'INSEE.

Pour toute question, la mairie met en place un service dédié spécifiquement à l'organisation de ce recensement :

Référent : Virginie LAURENT Ligne directe : 04 94 55 90 63

Adresse mail: recensement2015@ville-sainttropez.fr

Monsieur GIRAUD rappelle l'importance de ce recensement. Le nombre d'habitants détermine en effet les dotations de l'Etat versées à la Commune.

ECOLOGIE

Avec l'accord de la Ville, la société « plusdebornes », moyennant paiement d'une autorisation d'occupation, a équipé 8 emplacements de charge pour les véhicules électriques :

- 2 bornes chemin de l'Estagnet, du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 4 bornes sur le parking du Port, dont 2 du 1er novembre au 31 mars,
- 2 bornes en haut de la place du XVe Corps.

Le bilan réalisé par le gérant de la société est très positif.

La société prestataire paye à la ville les emplacements. La commune a seulement assuré les travaux d'installation électrique.

PROPRETE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement » assure le nettoiement de la Ville.

La collecte des ordures ménagères relève en effet dorénavant de la Communauté de Commune.

Le service municipal Environnement reste le référent pour toutes vos demandes concernant ce domaine 0800 828 123.

La direction des déchets de la Communauté des Communes, par l'intermédiaire de l'ambassadrice du tri désigné pour la Commune, Magali KINDERSTUTH, est joignable au 04 94 96 06 68.

Des modifications ont été apportées dans le secteur au niveau des jours de collecte des déchets. Un dépliant a été remis dans les boîtes aux lettres du secteur. Pour toute précision, les riverains sont invités à contacter la Communauté de Communes.

LA PAROLE AUX ADMINISTRES

Circulation

Parking ROMIGI

La présence d'un agent de police est une nouvelle fois demandée, notamment les jours de marché, avenue Foch, à proximité du parking ROMIGI.

- M. GIRAUD convient que lorsque des agents sont en poste sur site, ainsi qu'à l'entrée du parking des Lices, les jours de grosse affluence, la circulation en est améliorée.
- M. RUIZ rappelle la situation. Dans un premier temps, les propriétaires ont été mis en demeure de régler le problème d'entrée et de sortie de leur parking mais ces derniers peuvent uniquement intervenir au niveau des barrières et pas sur la voie publique.

Des agents ont donc été mis en poste mais seulement de façon ponctuelle. Il est difficilement envisageable d'affecter un policier sur ce site en permanence. Les agents doivent en effet surveiller également ces jours là les passages piétons situés à proximité du marché afin de fluidifier la circulation. Ils doivent être très réactifs.

Un riverain propose de diriger les véhicules sur l'avenue de la Résistance afin de décongestionner le secteur. La mise en place d'une signalisation adaptée pourrait améliorer la situation.

Cette suggestion sera étudiée.

M. RUIZ tient également à rappeler la difficulté que les élus rencontrent pour embaucher des policiers municipaux car beaucoup de cadres postulent et pas assez d'agents.

De plus, les A.S.V.P. (agents de surveillance de la voie publique) peuvent uniquement régler des problèmes de stationnement mais pas de circulation.

Abords du Collège

Les copropriétaires du Moulin Blanc souhaitent à nouveau la remise en service d'un « tourne à gauche », au bas de la montée du Moulin Blanc. Quotidiennement, des contrevenants franchissent la ligne blanche pour accéder à cette voie, sans emprunter le giratoire de la Croix Mallet. La sécurité des piétons et des automobilistes est mise en danger.

De plus, la vitesse excessive de certains automobilistes, dans le secteur, est une nouvelle fois déplorée.

La peinture au sol doit impérativement être rematérialisée.

- M. RUIZ annonce que le dossier n'est pas plus avancé. Il s'agit d'un sujet très délicat car il ne fait pas l'unanimité, notamment pour la sécurité des collégiens.
- M. HAUTEFEUILLE rappelle que chaque année, des opérations de peinture au sol sont réalisées. Au mois de mars, une nouvelle campagne d'interventions est programmée. Cette portion de voie sera concernée, ainsi qu'au niveau du croisement entre la route des Salins et la montée des Meuniers.

L'Adjudant-chef ALEINS informe les riverains qu'il est très difficile de réaliser des contrôles à cet endroit, le véhicule équipé étant systématiquement repéré ou signalé. Les services de Gendarmerie sont toutefois intéressés par le signalement des véhicules contrevenants (marque, plaques ...).

M. GIRAUD rappelle que depuis de nombreuses années, un nombre considérable d'équipements ont été mis en place. Malheureusement, l'incivisme est toujours constaté.

Les riverains tiennent toutefois à remercier les élus et les services pour le travail accompli durant le précédent mandant à la suite des réunions de quartiers. Des changements significatifs sont à noter dans le secteur du Moulin Blanc, notamment.

Déchets Verts

L'aire de stockage est dorénavant interdite aux professionnels mais les particuliers qui souhaitent déposer leurs déchets verts doivent s'acquitter d'un règlement de 8 € le m3. Cette somme est relativement onéreuse. Il est donc demandé la baisse du tarif ou son annulation pure et simple.

Quant à l'interdiction de brûler, les dispositions de l'arrêté préfectoral ne semblent pas claires. Il serait souhaitable d'avoir une vision globale concernant l'évacuation des déchets (aire de stockage et autorisation de brûler).

M. BEY précise que concernant les feux, un arrêté préfectoral interdit le brûlage sur la Commune, divisée en deux zones, sauf les déchets de débroussaillement.

Quant aux déchets verts, la Communauté de Communes doit harmoniser le fonctionnement de toutes les déchetteries. Cette procédure est actuellement en cours. Les tarifs doivent également être uniformisés, ainsi que les équipements.

- M. RUIZ rappelle que le sujet ne relève plus de la compétence du Conseil municipal mais de la Communauté de Communes.
- M. GUIBOURG pense que la gratuité du service est séduisante mais les frais seront ensuite supportés par les contribuables dont certains ne possèdent pas de jardins et ne génèrent donc pas de déchets verts.
- M. BEY précise qu'au printemps des quantités importantes de déchets verts étaient déposées sur l'aire de stockage. Il était difficile de procéder à l'élimination de ces déchets avant l'été. Des nuisances olfactives en découlaient, ainsi que des risques d'incendies. Le fait de diriger ces dépôts vers RAMATUELLE a été en partie motivé par ces raisons. Mme KINDERSTUTH insiste sur le fait que les volumes de dépôts sont rigoureusement contrôlés. Ceux de SAINT-TROPEZ étaient régulièrement supérieurs à la normale.

Le déplacement du broyeur devait également être organisé entre les communes.

M. RUIZ rappelle aux administrés que la Communauté de Communes est une « jeune » collectivité. Les dossiers sont en cours. Il faut lui laisser le temps d'étudier l'ensemble des dossiers qui relèvent désormais de sa compétence.

Loi ALUR

Des précisions sont demandées concernant la loi ALUR qui concerne les règles d'urbanisme.

M. GUIBOURG précise que l'actuel Plan Local d'Urbanisme de la commune est un document qui peut être qualifié de « protecteur », que ce soit pour le bâti ou la préservation de l'espace non minéralisé.

En revanche, les élus sont dans l'obligation de réviser ce document, conformément à la loi. A cette occasion, des dispositions seront toutefois prises pour contrer le mieux possible les effets plus ou moins néfastes générés par cette nouvelle loi.

Il est vrai que dorénavant il y aura plus de surfaces et de contrôles de divisions.

M. RUIZ informe l'assemblée que dès que la loi sera effective, un groupe de réflexion sera mis en place en mairie.

Un administré souhaite avoir des précisions sur un cas concret. Jusqu'à présent il était nécessaire de bénéficier d'une surface de 2500 m² pour construire dans le secteur de Capon. Dorénavant, un terrain de 6500 m² pourra être divisé en quatre parcelles.

M. GUIBOURG informe les participants que théoriquement les nouvelles dispositions permettront cette division. Il faudra toutefois prendre en considération l'implantation au sol de constructions et autres critères. Dans l'immédiat, les élus disposeront de moyens pour contrer les permis qui seraient excessifs par rapport à l'environnement.

Eclairage

Route de Sainte-Anne

Un riverain signale le manque d'éclairage sur cette voie, à partir de la montée vers la chapelle Sainte-Anne jusqu'à la limite avec la commune limitrophe de RAMATUELLE.

- M. BEY précise que cette portion se situe à l'extrémité du réseau d'éclairage public communal. Plusieurs secteurs sont concernés. Il y a une limite définie entre la zone urbaine et la périphérie, comme dans toute commune.
- M. GIRAUD propose d'étudier la mise en place de lampadaires solaires. Ce type d'équipement a déjà été installé à proximité de l'école de voile et au bas du chemin des Bastidettes.

M. HAUTEFEUILLE rappelle que d'importants travaux d'éclairage sont réalisés chaque année, représentant un gros investissement.

Chemin des Bastidettes

Le lampadaire solaire installé au carrefour entre ce chemin et la route des plages ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

Une intervention sera programmée pour une remise en état rapide.

Stationnement

Les jours de grande affluence, le stationnement anarchique sur les trottoirs de la Commune est regretté. Les contrevenants ne font l'objet d'aucune verbalisation. Il est donc proposé la gratuité des parkings de la ville.

M. RUIZ informe les participants que cette année, notamment à l'occasion de la Braderie, il y a eu de très nombreuses verbalisations. Des barrières ont également été installées aux endroits particulièrement sensibles.

L'Adjudant-chef ALEINS confirme la campagne de verbalisation réalisée. Comptetenu de l'efficacité des équipements anti-stationnement installés, il conviendra d'anticiper pour la saison prochaine, en relation avec les services municipaux.

Transport Public

S'il est à noter la création d'un arrêté de bus en haut de la montée des Meuniers, destinés principalement aux copropriétaires de la résidence, ces derniers regrettent que le bus n'utilise pas cet aménagement pour la montée et la dépose des usagers. En effet, les administrés sont uniquement déposés à leur retour sur ce site. A l'occasion du départ, ils sont obligés d'attendre le bus au bas de la voie.

Des précisions seront demandées à ce sujet et les dispositions seront prises afin que l'arrêt soit opérationnel dans les deux sens.

Des administrés suggèrent que l'abonnement soit proposé à l'ensemble des usagers tropéziens. Les visiteurs s'acquitteraient d'un tarif supérieur.

- M. RUIZ précise que les tranches d'âge arrêtées sont pertinentes. En ce qui concerne les tarifs, ils doivent être « incitateurs » et motiver les utilisateurs. Contrairement aux idées reçues, beaucoup de résidents secondaires, qui s'acquittent des impôts locaux, utilisent ces transports.
- **M. GIRAUD** intervient pour signaler qu'à l'occasion d'une récente réunion en présence des chauffeurs de bus, ces derniers ont confirmé que certains jours, les cars étaient remplis de vacanciers.

Cave coopérative

La cave coopérative actuelle sera prochainement déplacée vers un nouveau site, route des plages. Des précisions sont demandées concernant le projet qui doit se réaliser à sa place dans le secteur du Couvent.

- M. GIRAUD rappelle qu'il s'agit d'un projet privé. Les hauteurs du bâtiment sera de 12,50 m maximum par rapport au terrain naturel.
- M. RUIZ précise qu'un programme a été déposé. Le permis de construire est en respect total avec le Plan Local d'Urbanisme. L'intérêt de ce programme consiste en la création d'un parvis et d'emprises au sol qui seront cédées à la Ville afin de permettre la création d'un rond-point de forme ovale. Le permis est actuellement toujours en cours d'instruction.

Ralentisseurs

Un riverain s'insurge contre le nombre important de ralentisseurs installés sur le territoire communal, notamment route des Salins.

- M. RUIZ rappelle que les riverains sollicitent de façon récurrente ces équipements sécuritaires.
- M. HAUTEFEUILLE pense que d'autres solutions pourront être envisagées à l'occasion du projet de réhabilitation de la route des Salins.

Entraves au stationnement

Il est demandé la pose de barrières sur le trottoir allant du bas de la montée des Meuniers au collège. Trop souvent, les élèves doivent emprunter la voie de circulation, les trottoirs étant envahis de véhicules en stationnement interdit.

M. GIRAUD rappelle que depuis des années, des obstacles ont été mis en place afin de sécuriser les piétons. Il faut reconnaître qu'à certaines périodes de l'année, la Ville ne peut plus faire face à l'affluence des visiteurs. Tous ces équipements représentent un coût très important pour la Commune. Le stationnement anarchique est un problème très difficile à résoudre.

Taxation des résidences secondaires

Des précisions sont demandées concernant le positionnement de la ville en matière d'augmentation de la taxation des résidences secondaires.

M. RUIZ précise que ces dispositions seront appliquées à la discrétion des communes qui font partie des grandes agglomérations. La Commune n'est pas concernée par cette disposition. Toutefois, Monsieur le Maire a fait savoir que pour sa part, il était contre cette taxation.

Avenue Signac

Un arrêté municipal était en place, à l'entrée et sortie de cette voie, informant les usagers de sa mise en double de sens de circulation. Ce document administratif a été arraché.

M. RUIZ confirme que les dispositions sont toujours en vigueur jusqu'à la fin de l'année, voire début 2015. L'affichage doit être assuré par l'entreprise en charge des travaux. Un contact sera pris dans les meilleurs délais afin que la réglementation reste affichée.

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du Quartier,

Andree\ANSELM